



DÉCLARATION CGT AU CHSCT DU 20/01/2022 DE LA DDT DU GERS

La crise issue de la pandémie a eu au moins une vertu : la reconnaissance de l'engagement et des compétences des agentes et agents de la Fonction publique.

Qui prétendrait aujourd'hui que les femmes et les hommes de l'hôpital public, celles et ceux de l'Éducation nationale, des services départementaux d'incendie et de secours perçoivent une juste rémunération ?

Et ce qui est vrai pour ces professions l'est également pour toutes celles qui œuvrent à l'intérêt général et à la protection des populations, qu'elles soient sur le devant de la scène médiatique ou non.

À l'heure où, de manière tout à fait légitime, le pouvoir d'achat est à nouveau la principale préoccupation de la population, les personnels des trois versants de la Fonction publique ne peuvent se contenter de discours louangeurs ou de mesures parcelaires. Pour exemple, la suspension du jour de carence, qui demeure applicable jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2022, l'aide exceptionnelle inflation qui va être versée à une majorité d'agent sur la paie de janvier et février.

Il en va aussi de l'attractivité de la Fonction publique, de sa capacité à recruter et maintenir en son sein des agentes et agents à la formation et à la qualification du plus haut niveau possible, dimension indispensable à la qualité du service public.

De significatives et urgentes augmentations générales sont indispensables !

Sans attendre, il faut donc rompre avec l'absence de mesures générales : il faut ainsi revaloriser le point d'indice, dont le gel, en plus de dix ans, a entraîné pertes de pouvoir d'achat considérables, absence de reconnaissance des qualifications et rabougrissement des carrières. D'autres mesures, telles que l'attribution d'un nombre de points uniforme à toutes et à tous, doivent être envisagées.

Nous n'oublions pas que plus de 60 % des personnels de la Fonction publique sont des femmes. Il faut donc en finir avec les inégalités professionnelles dont elles sont victimes.

Nous n'oublions pas d'avantage que plus d'un million de non titulaires et précaires travaillent dans la Fonction publique et que leur situation doit être également améliorée.

Pour rappel, en lien avec la manifestation du jeudi 27 janvier, cette [pétition à signer](#) : "La véritable reconnaissance des agentes et des agents de la fonction publique passe par une augmentation générale de leurs salaires"

Ces mesure(s) ne viennent pas remonter le moral des agents qui poursuivent leur travail. Alors que le pays vient de vivre une 5^{ème} vague qui semble s'estomper, avec un nombre record de contaminations, une 5^{ème} vague qui a touché pour la première fois, mais durement, notre DDT, les agents remarquent que l'administration n'est plus vraiment présente en matière de prévention et de sécurité dans les conditions de travail ! Par contre, le sentiment d'être seul au milieu d'une communauté de travail, elle aussi, perdue par des mesures qui ne cessent de changer est croissant.

Pour en venir à notre commission « spéciale Covid-19 » et pour rappel, l'instruction ministérielle du 29 décembre 2021 porte sur la mise en œuvre, dès le 3 janvier des mesures de prévention, notamment :

- 3 jours de télétravail obligatoire pour les fonctions qui le permettent avec une latitude pour un 4^{ème} jour ;
- le renforcement des mesures de protection pour le travail sur site ;

- les facilités accordées pour la vaccination des agents et de leurs enfants.

La CGT profite de cette commission pour réaffirmer la nécessité de prendre des mesures de protection durables et vous demande par conséquent :

- l'attribution d'un bureau par agent ou vacataire afin d'éviter des contaminations d'équipes complètes ;
- une distribution de lots de masques supplémentaires de manière plus régulière ;
- la réalisation d'un audit des locaux de travail à risque nécessitant l'installation de capteurs de CO², et l'attribution de moyens financiers pour installer au plus vite ces capteurs ;
- la fourniture systématique de moyens de désinfection et de protection, et tout particulièrement de masques FFP2 aux agents en contact avec les usagers, dans les accueils, les locaux recevant du public et les missions de terrain ;
- le rappel des moyens de désinfection systématique des véhicules utilisés par les agents et la mise en place de matériels de désinfection dans chaque véhicule ;
- pour les agents qui doivent venir sur site, l'utilisation des bureaux libérés par les collègues en télétravail.

La CGT requiert que vous demandiez la révision du plafond annuel de 220 € des indemnités de télétravail de 2,50 € par jour, plafond qui pourrait être rapidement atteint avec la généralisation du télétravail imposé à 3 ou 4 jours par semaine, et demande par conséquent à ce que vous imposiez de revoir ce plafond.

Pour la CGT, l'administration n'a pas encore mis tous les moyens nécessaires à la protection de ses agents. Après deux ans de crise COVID et 5 vagues successives, de nombreux équipements sont encore parfois manquants, et les mesures pour la protection des agents restent perfectibles. **Il faut aujourd'hui mieux anticiper ces vagues qui sont appelées à se reproduire, en prévoyant les matériels, moyens et mesures nécessaires à la protection durable des agents, des usagers et au maintien des services publics ; ces services publics qui sont des piliers de notre société, tout particulièrement en temps de crise.**